



u a

REVUE DE PRESSE

v

Créée début 2012, Une autre ville conseille les collectivités et les aménageurs pour concevoir et mener à bien leurs projets d'urbanisme et leurs opérations d'aménagement urbain en intégrant pleinement les nouveaux paradigmes du développement durable, en articulant réflexion stratégique et mise en œuvre opérationnelle.

NB : les synthèses peuvent parfois refléter les positions d'Une autre ville et pas uniquement celles des auteurs des articles.

Pour être redirigé vers les articles, cliquez sur les titres ou les images.

Loi ZAN publiée le 20 juillet 2023 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux »

ZAN - Juridique



La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols est publiée La Gazette des communes, 21 juillet 2023

ZAN : les principales dispositions de la loi parue ce matin Maire-Info, 21 juillet 2023

Zéro artificialisation nette : des avancées mais aussi des contradictions fâcheuses France urbaine, 6 juillet 2023

Zéro pointé pour le Zéro Artificialisation Nette LPO, 13 juillet 2023

- Après d'âpres discussions entre l'Assemblée nationale et le Sénat, une loi de compromis a été promulguée le 20 juillet 2023, « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ». Cette loi vise à adapter les modalités de réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, dans le cadre de l'objectif final de « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050.
- Les adaptations prévues par cette dernière loi viennent accueillir les résistances de certains territoires, notamment ruraux, face à l'application de cet objectif. La loi du 20 juillet prévoit ainsi une garantie minimale d'un hectare d'artificialisation pour toutes les communes, sans condition de densité. Elle vient également sortir les projets « d'envergure nationale ou européenne » des enveloppes régionales d'artificialisation, en consacrant un forfait national de 12 500 hectares pour réaliser ces projets. Ces différentes adaptations peuvent toutefois faire craindre un dépassement de l'enveloppe globale de 125 000 hectares maximum à artificialiser d'ici 2030.
- Pour mieux comprendre les débats qui ont eu lieu, nous vous proposons une sélection d'articles reprenant les points de vue de différents acteurs sur cette nouvelle loi. Ceux-ci nous laissent penser que l'endiguement de l'artificialisation va continuer d'être un sujet de débats, même après l'adoption de cette loi, et que la vision de territoires désirables sans consommation supplémentaire d'espace n'est pas encore partagée par tous les acteurs.
- Quant au débat sur les termes « artificialisé », « imperméabilisé », « renaturé »... qui a fait couler beaucoup d'encre et entretenu beaucoup d'incompréhensions, il faudra attendre le décret modifiant la nomenclature pour pouvoir le décrypter.

**Malgré la loi, l'Île-de-France va continuer de bétonner
Reporterre, 18 juillet 2023**



Planification - ZAN

- Le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté le 12 juillet dernier une première version du SDRIF-E qui prévoit une réduction de seulement 20% de la consommation de foncier ENAF d'ici à 2030, ce qui va à l'encontre de l'objectif national de 50% prévu par le ZAN. La Région justifie ce choix par la crise du logement (objectif de 70 000 nouveaux logements par an) et la volonté de freiner la construction de logements sociaux dans les communes qui en ont déjà plus de 30%.
- Interviewé par Reporterre, France Nature Environnement IDF plaide pour le Zéro Artificialisation Brute et rappelle qu'il est possible de créer de nouveaux logements sans artificialiser.

**Restauration de la nature : le règlement européen survit aux tirs de barrage
Actu-environnement, 12 juillet 2023**



Biodiversité - Juridique

- Malgré de fortes dissensions politiques, le Parlement européen a adopté le projet de règlement sur la restauration de la nature. Alors que plus de 80% des écosystèmes européens sont dégradés, cette législation vise à restaurer les espaces naturels sur au moins 20 % des terres et des zones marines d'ici 2030, puis tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050.
- Les débats ont toutefois fortement affaibli l'ambition de la loi en évinçant du texte la restauration des écosystèmes agricoles ou encore la restauration des tourbières. Sous la pression des lobbys agricoles, l'application du texte est également assujettie à la réalisation d'une étude d'impact de la loi sur la sécurité alimentaire de l'Europe.

**Le PLU bioclimatique voté au Conseil de Paris : ce qu'il faut retenir
Agence Parisienne du Climat, 6 juillet 2023**



Planification - Transition écologique

- Voté le 5 juin dernier, le PLU bioclimatique de Paris s'est fixé comme cap de répondre à la double urgence de l'adaptation au changement climatique et de la neutralité carbone. Cet article rappelle les fondamentaux du document d'urbanisme, les cinq objectifs clés de celui de Paris, et détaille la procédure en cours, fondée notamment sur une large concertation. Il synthétise ensuite les principales nouveautés à retenir pour renforcer la place de la nature en ville et pour augmenter la performance environnementale des bâtiments existants.
- Si l'entrée en vigueur est prévue pour 2025, la Ville pourra surseoir à statuer pour les demandes d'urbanisme non conformes au futur règlement.

**Planification écologique : le Gouvernement lève le voile
Actu-environnement, 13 juillet 2023**



Transition écologique - Planification

- Le 12 juillet dernier, le Gouvernement a présenté son plan de planification écologique, qui doit encore être décliné territorialement, en concertation avec les collectivités locales. Ce plan prévoit de nouveaux financements pour la transition écologique ainsi que le lancement de COP régionales, pour mieux articuler les différentes échelles territoriales et atteindre les objectifs climatiques nationaux d'ici 2030.
- La stratégie nationale biodiversité 2030 a également été mise en consultation auprès des instances nationales, pour une publication envisagée à l'automne 2023.

Quelle stratégie lumière en ville pour le confort des piétons ?

Institut Paris Région, 13 juillet 2023



Pollution - Expertise scientifique

- Deux notions sont développées conjointement dans cet article : celle de pollution lumineuse, définie comme toute émission de lumière ne participant pas au besoin des usagers et celle du confort visuel, regroupant l'adéquation de l'éclairage vis-à-vis de la vision humaine et le ressenti de l'utilisateur dans son environnement.
- Cinq facteurs semblent par ailleurs limiter l'impact de la lumière sur le vivant : l'optimisation de l'emplacement des éclairages, la réflexion autour de l'horaire d'allumage, la direction de l'orientation du flux lumineux exclusivement verticale, le recours à l'utilisation de couleurs de températures chaudes et enfin la diminution de l'intensité lumineuse des éclairages.

Un premier classement des régions françaises selon leur empreinte carbone

Actu-environnement, 29 juin 2023



Carbone - Territoires

- Quelles sont les régions avec l'empreinte carbone la plus importante en France ? Quels sont les postes les plus impactants ? Quelle est la relation entre les émissions territoriales et les émissions importées ? Voici une étude lancée par le cabinet de conseil UTOPIES qui permet d'éclairer tout cela.
- L'analyse permet de mettre en lumière le poids important des émissions importées (de l'ordre de 78% du bilan global pour l'Île de France). Il évalue ensuite les facteurs de variation qui affectent principalement l'empreinte carbone des territoires pour finir avec des leviers d'actions pour substituer les importations à fort impact par une production locale bas carbone.

Adaptation des bâtiments aux canicules futures : le projet de recherche « Resilience »

Construction 21, 17 juillet 2023



Résilience- Expertise scientifique

- Le projet « Resilience » a pour objet d'étudier l'impact des mesures pour adapter les bâtiments neufs et existants aux phénomènes de forte chaleur, dans des horizons 2050 et 2100. Quelques informations à retenir :
 - Les coûts d'investissement liés à la mise en œuvre des mesures d'adaptation des bâtiments sont compensés par la diminution des coûts d'exploitation.
 - Les trois composantes nécessaires sont le comportement approprié des usagers, l'isolation des toitures et façades, la mise en place de dispositifs de rafraîchissement performants (brasseurs d'air, puits climatiques...).

Gestion de l'eau : lancement du collectif Aquagir pour accompagner les collectivités

Actu-environnement, 4 juillet 2023



Eau - Outil

- Six partenaires se sont rassemblés en collaboration avec les agences de l'eau pour proposer un outil complet d'aide à la décision en matière de gestion de l'eau.
- Les Régions Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine seront les pilotes pour expérimenter le site internet Aquagir qui découle de cette collaboration et qui présente des retours d'expérience, des solutions privées et publiques ainsi qu'une plateforme d'assistance.
- La rubrique « votre projet » donne déjà de bonnes bases de réflexions sur les sujets fondamentaux : milieux aquatiques, eaux pluviales, eau potable, assainissement...

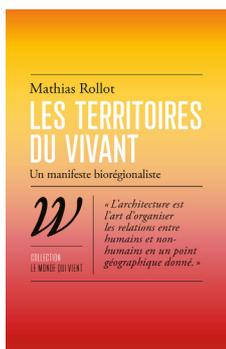
Vélo : la pratique en milieu urbain a tiré la fréquentation vers le haut en 2022
Banque des territoires, 4 juillet 2023



Mobilités douces - Transition écologique

- La pratique du vélo est en croissance de 13% par rapport à 2021 en France, alors même que l'année 2021 avait déjà atteint des records ! Cette importante progression masque deux réalités différentes : une augmentation de 14% en ville et une stagnation haussière de 2% ailleurs.
- Outre les usages, le développement des itinéraires cyclables est lui aussi hétérogène : 80 % des itinéraires cyclables sont issus de 4 régions seulement (Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, Bretagne et Normandie). De même que l'est le taux d'atteinte de l'objectif de stationnements vélos en gare : 9% pour l'Île-de-France et 70% pour les Pays de la Loire par exemple.

L'hypothèse biorégionale, éléments pour une architecture vivante et située
Métropolitiques, 22 juin 2023



Architecture - Idées

- La réédition de ce « manifeste biorégionaliste », de Mathias Rollot, invite à reconquérir l'architecture en s'appropriant les enjeux du vivant, ce qui suppose un changement de regard fondamental en travaillant sur la perméabilité entre l'espace bâti et les écosystèmes qui l'environnent.
- Cet ouvrage militant fustige l'architecture comme instrument de la catastrophe. Dédiée à un contrôle plus facile des humains, privés de relations créatives et de leur lien avec les non-humains, l'architecture doit opérer une conversion complète : apprendre à connaître son territoire, ses ressources, ses rythmes et envisager les installations humaines comme des milieux de vie partagés par plusieurs espèces et en interaction avec le territoire d'où provient la matière.

Panneaux solaires : ça y est, les Français les adoptent !
Reporterre, 24 août 2023



Energie - Production

- L'autoconsommation photovoltaïque connaît un fort développement avec une augmentation des installations individuelles de 77% en un an, suggérant une poursuite de ce phénomène loin d'être anecdotique. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, cette source d'énergie locale et renouvelable est ainsi fortement appréciée par les particuliers.
- Auparavant vu comme exceptionnels, les projets d'autoconsommation collective ne sont pas en reste, en passant de seulement 6 opérations en 2018 à 195 opérations en avril 2023.

Bar, cinéma... les toilettes sèches débarquent en ville
Reporterre, 25 juillet 2023



Transition écologique - Projets remarquables

- Longtemps considérées comme une lubie écolo étrangère à l'hygiène, les toilettes sèches se déploient de plus en plus en dehors des festivals. Comme le dit Fabien Esculier, ingénieur de recherche Ocapa : « le sérieux a changé de camp ».
- Ce déploiement reste relativement restreint (17 projets collectifs concernés en France) mais ne demande qu'à s'emballer compte tenu des retours d'expériences. A Montpellier : « on a économisé 15 000 chasses d'eau en quatre mois ! » ; à Rosny-sous-bois : « il n'y a actuellement pas de filière locale pour récupérer et réutiliser l'urine » ; à Bordeaux : « sans subvention, il aurait fallu facturer 80 euros par foyer et par mois ».

